

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
1. INTRODUCTION	4
2. MÉTHODOLOGIE	5
3. CONTEXTE	5
4. PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	9
4.1 Impact économique anticipé	9
4.2 Effets environnementaux probables et importance des changements économiques anticipés	
5. OPTIONS D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION	13
6. CONCLUSION	14
STATISTICAL APPENDIX	16
Canadian Total Exports to El Salvador	17
Canadian Total Exports to Nicaragua	18
Canadian Total Exports to Guatemala	19
Canadian Total Exports to Honduras	20
Canadian Total Imports from El Salvador	21
Canadian Total Imports from Nicaragua	22
Canadian Total Imports from Guatemala	23
Canadian Total Imports from Honduras	
Services Transactions	24

<u>RÉSUMÉ</u>

Le 21 novembre 2001, le ministre du Commerce international a annoncé la participation du Canada à des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua (CA-4). Conformément au Cadre pour l'évaluation environnementale des négociations commerciales, une évaluation environnementale (EE) de ces pourparlers est en cours dans le but d'aider les négociateurs du Canada à s'intéresser aux éventuels problèmes environnementaux liés à cet accord de libre-échange (ALE).

En termes absolus, les relations économiques entre le Canada et le CA-4 sont modestes. En 2002, les importations et les exportations de marchandises représentaient respectivement 0,11 % et 0,05 % du total des échanges commerciaux du Canada. Les exportations canadiennes de services vers la région sont estimées à 57 millions de dollars, et les importations à 20 millions de dollars. Les investissements canadiens dans les quatre pays regroupés sous le nom de CA-4 sont d'environ 209 millions de dollars, et les leurs, au Canada, sont négligeables. Toutefois, en dépit de ces chiffres modestes, une certaine croissance a été enregistrée au cours des 10 dernières années, au fur et à mesure que ces pays se stabilisaient et mettaient en œuvre des reformes économiques. Un ALE créerait des conditions favorables à de nouveaux développements qui bénéficieraient, en particulier, aux petites et moyennes entreprises canadiennes.

Les relations du Canada avec le CA-4 se sont concrétisées à partir d'un solide engagement en faveur des programmes d'aide et de développement. On prévoit que les négociations commerciales Canada-CA-4 continueront de s'appuyer sur les efforts du Canada en matière de développement et de soutien aux initiatives environnementales et sociales, à travers une coopération renforcée sur les plans économique et politique.

Même si un certain nombre de produits sont porteurs d'une croissance potentielle des exportations après la conclusion d'un accord de libre-échange, les incidences environnementales probables pour le Canada ne sont pas jugées significatives à cause de la modicité du flux des échanges commerciaux entre notre pays et le CA-4. Actuellement, le commerce dans le domaine des services et des investissements est modeste et n'est pas susceptible d'augmenter d'une manière significative en termes absolus à la suite de la conclusion d'un ALE. Aucun impact environnemental significatif n'est attendu de l'augmentation potentielle des échanges de services ou des investissements.

1. INTRODUCTION

Le 21 novembre 2001, le ministre du Commerce international a annoncé l'ouverture de négociations commerciales avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua dans le but de parvenir à un accord de libre-échange entre le Canada et ces quatre pays d'Amérique centrale (Canada-CA-4). Des accords parallèles sur la main-d'œuvre et l'environnement sont également négociés. Ces accords parallèles visent à faire en sorte que la libéralisation des échanges ne se fasse pas au détriment des bonnes pratiques dans ces deux domaines.

Comme le prescrivent la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politique, de plans et de programmes* et le *Cadre pour l'évaluation environnementale des négociations commerciales* (ci-après « le Cadre »), rendu public par le gouvernement du Canada en février 2001, une évaluation environnementale (EE) est actuellement en cours pour faciliter la négociation de cet accord commercial.

Le Cadre décrit le processus utilisé pour évaluer les impacts environnementaux probables des accords commerciaux envisagés. Les conclusions de l'EE orientent les négociations, en permettant que des considérations environnementales soient intégrées aux différentes étapes de l'élaboration de politiques. Ce processus répond également aux inquiétudes du public concernant la prise en compte des facteurs environnementaux lors de la négociation d'accords commerciaux.

Le processus de l'EE comporte trois phases principales : la phase de l'EE initiale, celle de l'EE préliminaire et celle de l'EE finale. L'EE initiale est appliquée à toutes les négociations et recense les principaux problèmes environnementaux susceptibles de survenir par suite de ces négociations. L'EE préliminaire s'inscrit dans le prolongement de l'EE initiale en fournissant un examen et une évaluation plus approfondis des incidences environnementales des négociations commerciales. Le rapport portant sur l'EE finale dresse un tableau détaillé de l'aboutissement des négociations dans le contexte du processus de l'EE. Toute nouvelle information liée au processus de l'EE et aux négociations commerciales figure dans le rapport final, ainsi que les options en matière d'atténuation et d'amélioration. Advenant que le rapport de l'EE initiale ne recense aucune incidence environnementale probable ou significative, le processus complet de l'EE n'est plus nécessaire. Dans ce cas de figure, les conclusions seront documentées et publiées dans le rapport de l'EE initiale, et le public sera invité à fournir ses commentaires. Aucune action subséquente ne sera entreprise, à moins que de nouveaux renseignements ne le justifient.

Le processus de l'EE a pour but d'examiner la « probabilité » et « l'importance » des impacts nationaux de la libéralisation des échanges sur (1) l'environnement naturel et (2) l'élaboration de politiques par suite de l'évolution des règles commerciales. Par conséquent, toutes les questions qui font l'objet de négociations et qui sont liées à la façon dont des instruments de politique sont élaborés au niveau national seront soumises à une analyse permanente.

Le présent rapport documente les conclusions de l'EE initiale des négociations Canada-CA-4. Il consiste en une application superficielle de la méthodologie analytique conçue dans le Cadre et sert d'outil de présélection pour déterminer les principaux enjeux environnementaux que pourraient soulever les résultats attendus de cette initiative en matière de libre-échange.

Le gouvernement du Canada accueillera avec plaisir les commentaires sur cette EE initiale, notamment les observations sur l'analyse de la pertinence économique des nouvelles négociations et sur l'évaluation initiale de la probabilité et de l'importance des effets environnementaux qui en découlent,

18 June 2003

ainsi que sur les possibilités d'atténuer les effets nuisibles et d'améliorer les effets bénéfiques qui peuvent déjà être déterminés à ce stade. Les commentaires sur ce document peuvent être envoyés à consultations@dfait-maeci.gc.ca.

2. MÉTHODOLOGIE

L'EE initiale suit le processus décrit dans le Cadre. Étant donné que l'issue de l'accord est inconnu, l'évaluation a plutôt pour objet de « prévoir » et « d'anticiper » les effets environnementaux, à l'aide de données empiriques limitées. Cette analyse permet de clarifier, aux toutes premières étapes, les objectifs et les priorités des gouvernements nationaux relativement à leurs intérêts commerciaux et environnementaux, et de définir très tôt au cours du processus les options en matière d'atténuation et d'amélioration susceptibles d'être intégrées aux négociations commerciales.

Cette étude comporte les étapes suivantes :

- I. Détermination des incidences économiques probables que l'accord de libre-échange pourrait avoir sur le Canada.
- II. Détermination et évaluation de l'importance des effets environnementaux probables (bénéfiques ou nuisibles) au Canada.
- III. Détermination d'options en matière d'atténuation et d'amélioration pour tout effet environnemental bénéfique/nuisible, afin d'orienter les négociations.

Cette évaluation environnementale *stratégique* vise à orienter le processus décisionnel au fur et à mesure de la progression des négociations de l'accord. Par conséquent, un certain degré d'incertitude est associé à la détermination des incidences économiques et environnementales probables. Les négociations de l'accord de libre-échange Canada-CA-4 devraient se terminer en 2003. Aucune date d'entrée en vigueur n'a encore été établie. L'application de certaines des dispositions de cet ALE pourrait s'échelonner sur une période de cinq à dix ans. Les dernières données disponibles au moment de la rédaction (2000-2002) sont utilisées comme point de départ pour l'analyse économique.

3. CONTEXTE

Au cours du dernier siècle, les pays formant le CA-4 ont été confrontés à un certain nombre de problèmes sociaux, politiques, économiques et environnementaux qui ont entravé le développement de la région. Les quatre pays ont souffert de troubles civils au cours de cette période, ce qui s'est traduit par un manque de stabilité politique durable.

Tremblements de terre, ouragans et coulées de boue se sont aussi abattus sur l'Amérique centrale, aggravant encore les problèmes de développement existants. En 1998, l'ouragan Mitch s'est avéré particulièrement dévastateur pour les quatre pays et a provoqué des dommages étendus au plan des infrastructures et de l'écologie. Les pluies abondantes qui ont accompagné le passage de cet ouragan et qui se sont déversées sur des terres dénudées par les coupes à blanc ont provoqué une série de coulées de boue à travers le Honduras et le Nicaragua entraînant des pertes humaines estimées à 10 000 morts dans toute la région.

Par suite de ces troubles civils et environnementaux, les quatre pays ont fait largement appel à l'aide étrangère. Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)¹, le Canada a parrainé plusieurs projets pour améliorer la qualité de l'eau et de l'hygiène ainsi que les pratiques de gestion agricole et forestière, pour réduire la pauvreté et pour favoriser le respect des droits de l'homme et les réformes démocratiques. Globalement, le Canada verse quelque 63 millions de dollars par an au CA-4 par le biais de programmes de développement et d'aides financières. La répartition de l'aide au CA-4 se décompose comme suit : 12 % au Salvador, 13 % au Guatemala, 49 % au Honduras et 26 % au Nicaragua.

L'accord avec le CA-4 vise à supprimer les droits de douane applicables aux principales exportations canadiennes et, par ailleurs, à garantir l'accès préférentiel des entreprises canadiennes aux marchés de ces quatre pays d'Amérique centrale. L'accord comportera également d'importantes dispositions relatives aux services et à l'investissement. En outre, les négociateurs s'efforceront d'accroître la coopération avec le CA-4 afin de rendre les procédures commerciales plus efficaces. On recherchera aussi parallèlement à conclure des accords de coopération portant sur les problèmes de main-d'œuvre et d'environnement.

Au plan commercial, les échanges entre le Canada et le CA-4 ont toujours été modestes. Toutefois, pendant les sept dernières années, ils se sont développés. De 1995 à 2002, les échanges bilatéraux du Canada avec le groupe formé par ces quatre pays d'Amérique centrale ont presque doublé, passant de 291 à 560 millions de dollars. Au cours de cette période, les exportations canadiennes vers ces pays ont doublé, pendant que les importations progressaient de 89 %.

Néanmoins, le commerce avec les pays du CA-4 continue de représenter un très faible pourcentage de la totalité du commerce canadien (voir tableau 1). Cela est d'autant plus évident quand on considère que le commerce annuel total du Canada avec le CA-4 équivaut à environ un tiers du commerce quotidien entre le Canada et les États-Unis.

Tableau 1

2002	Importations canadiennes	Exportations canadiennes
Salvador	0,02 %	0,01 %
Guatemala	0,04 %	0,03 %
Honduras	0,04 %	0,004 %
Nicaragua	0,01 %	0,003 %
Total	0,11 %	0,05 %

Source: Statistique Canada, World Trade Atlas

Les principaux produits d'exportation canadiens à destination des pays du CA-4 sont le blé, le matériel de télécommunication, le papier journal et autres produits du papier, la potasse, les aliments transformés, la viande, les graisses et huiles, les fruits et légumes, et les matières plastiques. Les importations en provenance des pays du CA-4 sont traditionnellement les fruits et légumes, les vêtements, le sucre, les composants électroniques, le tabac et le café. On trouvera, aux tableaux ci-dessous, des détails sur les cinq principales importations et exportations entre le Canada et chacun des quatre pays, en 2002.

6

www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/americas f.html

18 June 2003

¹ Pour plus de détails sur la nature des programmes canadiens d'aide au développement dans tous les pays du CA-4, veuillez consulter le site Web de l'Agence canadienne de développement international à l'adresse suivante :

Tableau 2 : Canada — Salvador

	Importations	% des importations	Exportations	% des exportations
1	Vêtements tricotés	65,8 %	Papier, carton	23,9 %
2	Épices, café, thés	17,7 %	Céréales	22,4 %
3	Matériel électrique	5,4 %	Machines	14,4 %
4	Vêtements tissés	4,7 %	Produits de la minoterie, malt, amidon	9,4 %
5	Articles de textile divers	2 %	Matières plastiques	7,1 %
	Total pour les 5 premiers produits d'importation	95,6 %	Total pour les 5 premiers produits d'exportation	77,2 %

Tableau 3 : Canada – Guatemala

	Importations	% des importations	Exportations	% des exportations
1	Épices, café et thés	26,9 %	Céréales	48,8 %
2	Fruit et noix comestibles	23,6 %	Papier, carton	14,8 %
3	Sucre	21,6 %	Engrais	7,6 %
4	Vêtements tricotés	10,2 %	Conserves	4,6 %
5	Légumes	5 %	Matières plastiques	3,6 %
	Total pour les 5 premiers produits d'importation	87,3 %	Total pour les 5 premiers produits d'exportation	79,4 %

Tableau 4 : Canada – Honduras

	Importations	% des importations	Exportations	% des exportations
1	Vêtements tricotés	47,3 %	Papier, carton	38,6 %
2	Fruits et noix comestibles	20,4 %	Machines	17,7 %
3	Vêtements tissés	9,4 %	Engrais	14,6 %
4	Sucres	8,3 %	Produits de l'industrie automobile	7,5 %
5	Épices, café et thés	3,4 %	Conserves	5,3 %
	Total pour les 5 premiers produits d'importation	88,8 %	Total pour les 5 premiers produits d'exportation	83,7 %

Tableau 5 : Canada – Nicaragua

	Importations	% des importations	Exportations	% des exportations
1	Pierres précieuses, métaux	58 %	Machines	25,8 %
2	Graines, semences, noix	14,3 %	Matières plastiques	18,9 %
3	Vêtements tissés	12,5 %	Produits pharmaceutiques	11,8 %
4	Épices, café et thés	10,5 %	Papier et carton	11,4 %
5	Poissons et fruits de mer	1,6 %	Produits de la minoterie, malt, amidon	9,5 %
	Total pour les 5 premiers produits d'importation	96,9 %	Total pour les 5 premiers produits d'exportation	77,4 %

Source: Statistique Canada, World Trade Atlas

Le commerce de services entre le Canada et les pays du CA-4 est également relativement modeste. En 2002, le Canada a exporté pour 49 millions de dollars de services vers ces pays, et en a importé pour 28 millions de dollars. Les trois principaux types de services que le Canada exporte actuellement vers l'Amérique centrale sont les services professionnels, les services de télécommunications et les services financiers. Le principal service exporté par les pays du CA-4 vers le Canada est le tourisme.

Bien que le commerce de services ne soit pas assujetti à un prélèvement tarifaire *per se*, des barrières non tarifaires ou réglementaires continuent d'exister, et leur suppression ou leur allègement est l'un des objectifs de l'ALE. Ces restrictions peuvent prendre la forme de conditions relatives à la citoyenneté ou à la résidence, ou encore de dispositions exigeant que les droits de propriété ou le contrôle de la direction soient aux mains de ressortissants du CA-4 ou garantissant la participation d'entreprises locales (par exemple, utilisation des infrastructures de télécommunications en place).

En 2000, les investissements étrangers directs du Canada dans la région se chiffraient à environ 209 millions de dollars, alors que les investissements directs des pays du CA-4 au Canada étaient pratiquement inexistants. En mars 1998, le Canada a signé un Protocole d'entente sur le commerce et l'investissement avec l'Amérique centrale pour améliorer ses relations économiques avec la région. L'intégration dans l'ALE de règles d'investissement de base apporterait plus de certitude et de prévisibilité à ces activités, ainsi qu'une meilleure protection des investisseurs canadiens.

L'on s'attend donc à ce que l'accord de libre-échange Canada-CA-4 améliore les liens commerciaux et économiques entre le Canada et les quatre pays d'Amérique centrale concernés. En outre, ces négociations consolideront le rôle du Canada dans le développement des pays du CA-4 et renforceront leur économie, en instaurant un climat commercial plus sûr et plus stable, et un environnement plus sain. Cela s'inscrira en partie dans le cadre des buts plus généraux du processus du Sommet des Amériques, notamment de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) dont la création vise à encourager la stabilité de la société civile et le respect des principes démocratiques dans toutes les Amériques, objectifs qui procèdent d'engagements concrets de la part du Canada, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua.

4. PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4.1 Impact économique anticipé

L'objectif, à ce stade, est de recenser les mesures de libéralisation du commerce qui pourraient découler de l'accord commercial en négociation. Il s'agit donc de cerner tout d'abord ce qu'impliquerait l'accord éventuel et quelle serait sa pertinence économique globale pour le Canada. Cette démarche permettra de déterminer l'ampleur de l'analyse requise pour procéder à une évaluation environnementale et pour établir, par ordre de priorité, les questions qui doivent être examinées.

Trois domaines distincts du commerce entre le Canada et le CA-4 peuvent potentiellement être affectés : le commerce de marchandises, les investissements et le commerce de services. Ces domaines vont être étudiés tour à tour.

Commerce de marchandises

La majorité des transactions commerciales entre le Canada et le CA-4 portent sur des marchandises. Près de 80 % des exportations canadiennes vers ces quatre pays d'Amérique centrale se composent de céréales et de malt, de papier et de carton, d'engrais, de graisses et d'huiles, de matières plastiques, de machines, de produits laitiers et de légumes.

En ce qui a trait au commerce de marchandises, pour tenter de pronostiquer un changement dans l'activité économique découlant de l'accord de libre-échange, on peut, par exemple, examiner les droits de douane appliqués actuellement par les partenaires commerciaux. Or, les droits qui frappent la plupart des principaux articles d'importation et d'exportation échangés actuellement entre le Canada et le CA-4 sont faibles (moins de 5 %)². Vu le niveau peu élevé des barrières tarifaires qui touchent la majeure partie des principaux articles d'importation et d'exportation circulant déjà entre le Canada et les pays du CA-4, il est peu probable qu'un accord négocié ait un impact économique significatif ou modifie l'ordre relatif des principaux produits échangés (voir tableaux 2 – 5). Par conséquent, l'activité économique dans les secteurs canadiens concernés n'enregistrera probablement qu'une augmentation marginale par suite de l'accord commercial envisagé.

Il faut également s'intéresser aux exportations canadiennes frappées de droits de douane élevés lorsqu'ils entrent dans un des pays du CA-4. Si les droits de douane sur ces produits étaient supprimés, il pourrait s'ensuivre une augmentation des exportations, ce qui se traduirait par des changements au niveau de la production nationale. Toutefois, compte tenu de la taille des marchés et des conditions économiques, il est probable que cela se traduira uniquement par des augmentations marginales de la production manufacturière canadienne.

<u>Produits industriels</u>: Les produits industriels qui présentent un intérêt pour le Canada sur le plan de l'exportation restent les produits et les meubles en bois, le papier fin, les pièces automobiles, l'équipement de protection de l'environnement, les produits pharmaceutiques, les produits du plastique et certains matériaux de construction comme l'acier de construction et les structures préfabriquées. L'objectif des négociations étant de supprimer les droits de douane sur pratiquement tous les échanges, une évolution pourrait se produire dans les secteurs d'activité économique visés par la fabrication de plusieurs produits assujettis à des taux de droit moyens ou élevés. Cette analyse préliminaire n'a pas

² Aux fins du présent rapport, les taux de droit fixés à 5 % ou au-dessous sont considérés faibles, ceux fixés à 10 % sont considérés moyens, alors que ceux fixés à 15 % ou au-dessus sont considérés élevés.

permis d'identifier des produits industriels importés des pays du CA-4 susceptibles d'être à la source d'une modification de l'activité économique qui aurait des incidences environnementales pour le Canada.

Les produits suivants, qui revêtent un intérêt pour le Canada sur le plan de l'exportation, sont susceptibles d'être à la source d'une modification de l'activité économique qui pourrait avoir des conséquences environnementales minimes pour le Canada :

- Produits du plastique à valeur ajoutée supérieure (droits de douane de 5 à 20 %; considérés comme des produits présentant un intérêt sur le plan de l'exportation par les entreprises canadiennes).
- Produits du papier à valeur ajoutée supérieure (droits de douane de 15 %; font partie des produits industriels considérés comme présentant un intérêt sur le plan de l'exportation).
- Acier de construction (droits de douane de 15 %; fait partie des produits industriels considérés comme présentant un intérêt sur le plan de l'exportation).
- Pièces d'automobile (droits de douane sur certaines pièces de 15 à 30 %; font partie des produits industriels considérés comme présentant un intérêt sur le plan de l'exportation).
- Meubles (droits de douane de 15 %; fait partie des produits industriels considérés comme présentant un intérêt sur le plan de l'exportation).
- Poissons et produits du poisson (droits de douane de 10 à 20 %; représentent un intérêt sur le plan de l'exportation)

<u>Produits agricoles</u>: Plusieurs produits agricoles font l'objet d'échanges (importations et exportations) entre le Canada et le CA-4. Plusieurs pays du CA-4 appliquent des taux de droit moyens à élevés (entre 10 et 30 %) sur un certain nombre de produits agricoles, notamment les légumes, les viandes, les volailles, l'alcool et certains produits laitiers, et la mise en œuvre d'un accord de libre-échange pourrait entraîner des changements au niveau de l'activité économique dans les secteurs concernés.

Les taux de droit que le CA-4 applique aux catégories de produits suivantes sont assez élevés et, s'ils étaient abaissés, cela pourrait aboutir à une augmentation des exportations et à un changement subséquent de l'activité économique au Canada. Néanmoins, compte tenu de la très petite taille des marchés du pays du CA-4, tout changement serait probablement marginal.

- Produits carnés
- Volaille
- Certains produits laitiers (lait, yogourt, fromage)
- Certains fruits et légumes
- Boissons alcoolisées

Les barrières non tarifaires comme les licences d'importation sélectives, les restrictions quantitatives et autres droits et impositions, entravent également le commerce entre les pays. Malheureusement, les limitations de ce genre ne sont pas facilement repérables. Les effets d'un obstacle particulier sont

parfois différents d'un pays à l'autre et d'un produit à l'autre, ce qui rend l'évaluation difficile à quantifier.

Commerce de services

Les trois principaux secteurs de services qui présentent un intérêt sur le plan des exportations du Canada à destination de l'Amérique centrale sont les services professionnels, les services de télécommunications et les services financiers. Nous espérons aussi accroître les débouchés à l'exportation des services environnementaux canadiens dans les pays du CA-4, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets. Les objectifs du Canada dans le cadre de l'ALE sont la suppression des obstacles actuels au commerce de services vers les marchés du CA-4. Il est toutefois peu probable que les exportations de services canadiens vers les pays du CA-4 progressent de manière significative à court ou à moyen terme, suite à la conclusion de l'ALE.

Investissements

Comme dans le cas des services, les investissements du Canada dans les pays du CA-4 ne sont pas importants, leur montant total étant seulement de 209 millions de dollars. Quant aux investissements des pays du CA-4 au Canada, ils sont pratiquement inexistants.

Les buts du Canada, dans le cadre de cette négociation, sont d'établir un ensemble clairement défini de règles s'appliquant aux investissements, ainsi que des procédures de règlement des différends. Ces seuls objectifs ont pour but de garantir aux investisseurs canadiens un environnement plus prévisible et plus sûr pour leurs placements. Compte tenu du faible volume actuel des investissements du Canada et des pays du CA-4, on ne s'attend pas à ce que l'ALE génère une augmentation significative des investissements directs au Canada.

Autres questions

Le Canada négocie des dispositions portant sur la politique de concurrence, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures antidumping, les mesures institutionnelles et le règlement des différends, afin d'aboutir à un ensemble de principes transparents et prévisibles.

Comme le Canada ne prendra pas d'engagement qui l'obligerait à modifier sa politique nationale, on s'attend à ce que les dispositions de l'ALE dans ces domaines n'aient pas d'impact économique au Canada. Le Canada souhaite une amélioration sur le plan de l'accès aux marchés et de la transparence des marchés publics. Même si le commerce de produits et de services est susceptible de progresser dans certains domaines spécifiques auxquels s'intéressent les fournisseurs canadiens, on s'attend à ce que l'augmentation des échanges reste limitée. Puisque les incidences économiques issues de la libéralisation des marchés publics dans l'ALE seraient limitées, les impacts significatifs sur le Canada, s'ils ont lieu, sont peu probables.

4.2 Effets environnementaux probables et importance des changements économiques anticipés

Maintenant que les incidences économiques de l'accord commercial ont été définies, les effets environnementaux probables qui leur sont liés seront évalués selon leur importance. L'importance est définie par des critères tels que la fréquence, la durée, l'ampleur et la magnitude de l'impact, mais également par l'importance générale de la relation entre l'environnement et le secteur étudié, entre autres critères

Pour les besoins des EE stratégiques, le terme « environnement » désigne les éléments de la planète, notamment la terre, l'eau, l'air, y compris toutes les couches de l'atmosphère, toutes les matières organiques et inorganiques, ainsi que les organismes vivants et les systèmes naturels en interaction qui comprennent les éléments précités. Il convient de noter le fait que l'EE ne vise pas à mettre en relief uniquement les effets environnementaux du projet d'accord de libre-échange Canada-CA-4.

Comme il a été mentionné dans la section précédente, le flux total des échanges du Canada avec le CA-4 (exportations et importations) représente 0,07 % du total du commerce canadien. Même si ces échanges devaient progresser substantiellement, relativement parlant, les impacts économiques seraient minimes dans l'absolu, et toute incidence environnementale serait donc négligeable dans le contexte global.

Commerce de marchandises

<u>Produits du papier à haute valeur ajoutée</u>: On s'attend à ce que l'impact économique sur le secteur forestier du Canada soit minime et que toute incidence environnementale soit en outre réduite au maximum par les pratiques de gestion forestière canadiennes, qui sont fondées non pas sur la demande du produit, mais sur des réglementations provinciales et territoriales qui garantissent des pratiques de gestion forestière durables. Ainsi, l'étendue des coupes annuelles autorisées est basée sur une évaluation des quantités qui peuvent être récoltées de façon durable. Ces limites ne seront pas relevées pour permettre les exportations additionnelles qui résulteraient d'une plus grande libéralisation des échanges.

<u>Acier de construction et meubles en acier</u>: La fabrication de l'acier a des conséquences environnementales provoquées par la combustion de charbon et l'utilisation de métaux lourds d'un bout à l'autre du processus de fusion. Par conséquent, si l'on devait assister à une augmentation significative des exportations de produits sidérurgiques, il y aurait probablement un accroissement de la production qui se solderait par des coûts environnementaux plus élevés.

L'industrie sidérurgique a déjà pris en considération les préoccupations d'ordre environnemental que suscitent ses processus de fabrication et se montre désormais plus proactive quand il s'agit de s'attaquer aux problèmes de ce type. Il est peu probable que l'ampleur de la progression des exportations (le cas échéant) d'acier canadien vers les pays du CA-4 soit suffisamment importante pour avoir des incidences environnementales significatives. Le volume et le type de produits qui entrent actuellement dans nos exportations, et qui sont susceptibles de contribuer à leur augmentation, sont tels qu'une incidence environnementale est considérée comme improbable. C'est un marché pour les produits d'acier préfabriqués (meubles-classeurs, bureaux, etc.), et l'augmentation se produira probablement au niveau de la fabrication, mais pas au niveau des activités de fonderie du fait que l'on parle de quantités très modestes par rapport à la totalité de la production sidérurgique.

<u>Pièces automobiles et matières plastiques</u>: Compte tenu de la diversité des produits au sein de ces deux secteurs industriels, les conséquences environnementales liées à leur fabrication peuvent varier. Pratiquement toute la production canadienne d'automobiles/véhicules et pièces automobiles est destinée au marché nord-américain. Une réduction des droits de douane découlant de l'ALE Canada-CA4 est peu susceptible d'entraîner une augmentation substantielle du nombre de véhicules assemblés au Canada à destination des marchés d'exportation en Amérique centrale. Les fabricants mexicains, brésiliens et asiatiques sont les principaux fournisseurs de ces marchés. Le marché d'exportation canadien est axé sur les pièces et l'équipement, et toute hausse des exportations vers les pays du CA-4 serait si infime qu'elle aurait un impact marginal sur l'environnement.

Pour les matières plastiques à haute valeur ajoutée, les conséquences environnementales seraient aussi marginales, car les quantités en cause n'exigent pas la construction de moyens de production additionnels pour desservir spécialement ces marchés.

Aucune incidence environnementale significative, bénéfique ou négative, ne peut être directement liée à l'augmentation potentielle du libre-échange de marchandises qui pourrait être générée par l'ALE Canada-CA-4. Par conséquent, aucune évaluation de l'importance des effets environnementaux éventuels n'est jugée nécessaire.

Commerce de services

Les changements économiques découlant du commerce de services qui pourraient se produire au Canada ne sont pas importants et par conséquent, aucune incidence environnementale n'est anticipée. Toute croissance éventuelle des exportations de services se produira à moyen ou à long terme.

Il est très improbable qu'une présence accrue sur les marchés des services du CA-4 ait des incidences environnementales au Canada. Aucune évaluation des impacts potentiels n'est jugée nécessaire.

Investissements

Aucune augmentation substantielle des flux d'investissements en provenance du CA-4 n'est attendue au Canada par suite de ces négociations. Toute hausse potentielle serait minime et n'aurait pas d'impact sur les industries canadiennes éventuellement touchées. Par conséquent, aucune incidence environnementale ne découlerait des dispositions de l'ALE sur les investissements.

On ne s'attend pas à ce que le très bas niveau des IDE du CA-4 au Canada augmente de façon significative par suite de l'ALE, et une hausse éventuelle de ces flux d'investissements n'aurait d'impact substantiel sur aucun secteur particulier de l'industrie canadienne. Les effets sur l'environnement résultant d'une augmentation des investissements attribuable à l'ALE Canada-CA-4 seraient, tout au plus, marginaux, et aucune évaluation de l'importance de cet impact environnemental éventuel n'est jugée nécessaire.

Autres questions

En matière de politique de concurrence, de mesures sanitaires et phytosanitaires, d'obstacles techniques au commerce, de mesures antidumping, de mesures institutionnelles et de règlement des différends, le Canada ne prendra aucun engagement qui l'obligerait à modifier sa politique intérieure. On prévoit que ces dispositions de l'ALE n'auraient aucun impact économique ou environnemental au Canada.

Pour ce qui est de la réglementation ou des procédures relatives aux marchés publics, le Canada ne prendra pas d'engagement qui modifierait les pratiques actuelles du gouvernement fédéral, et l'on s'attend donc à ce que les négociations sur les marchés publics engagées avec le CA-4 n'aient pas d'effets économiques ou environnementaux.

5. OPTIONS D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION

Les sections précédentes de la présente analyse évaluaient les effets environnementaux probables ou importants que pourrait entraîner, du point de vue du Canada, la conclusion d'un accord de libre-échange Canada-CA-4. Cette étape du Cadre a pour but d'identifier les options de politique et les initiatives susceptibles de corriger les impacts négatifs et d'améliorer les impacts bénéfiques. Toutefois,

comme aucun effet environnemental ne semble s'inscrire dans le prolongement de ces négociations, une analyse des options en matière d'amélioration et d'atténuation ne se justifie pas.

En ce qui a trait à la gestion forestière, le Canada est à l'avant-garde de la protection et de la conservation des forêts ou de leur exploitation durable. À cause de la consommation croissante de bois et de papier, la demande internationale devrait être satisfaite par des pays comme le Canada, qui disposent de forêts renouvelables et bien gérées. Par conséquent, on risque d'assister à une augmentation des exportations de produits du papier à valeur ajoutée (ou de toute autre catégorie de produits du papier ou du bois), mais le volume relativement faible des exportations de papier vers le CA-4 – par rapport à l'ensemble des exportations canadiennes de produits du papier – conjugué à l'amélioration de la gestion de l'environnement par l'industrie des pâtes et papiers, signifie que l'accord commercial envisagé n'aurait pas d'incidence environnementale significative.

Toutes les entreprises qui exploitent des terres publiques sont légalement tenues de s'informer du point de vue des utilisateurs des forêts, notamment les peuples autochtones, les collectivités locales ou les organismes de défense de l'environnement, afin d'intégrer divers éléments comme les valeurs récréative, sociale, naturelle ou économique à la planification de leur gestion des forêts. La loi exige que toutes les zones exploitées soient promptement régénérées.

6. CONCLUSION

Le commerce de marchandises avec le CA-4 représente moins de 0,1% du total des échanges commerciaux du Canada. Par ailleurs, le commerce entre le Canada et ce groupe de pays porte avant tout sur quatre à six produits primaires qui se trouvent à être échangés relativement librement. Le présent rapport conclut que, même s'il risque d'y avoir un accroissement des échanges de produits du papier et d'acier de construction à plus forte valeur ajoutée, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait, au Canada, d'incidences environnementales importantes, vu que ces exportations supplémentaires seraient produites sans difficulté par les moyens de production déjà existants et que, par conséquent, l'augmentation de la quantité d'intrants déjà utilisés et de l'impact environnemental des installations existantes ne serait que marginale.

L'inclusion d'un chapitre sur l'investissement devrait faciliter les investissements canadiens dans le CA-4 en accroissant la certitude et en réduisant les risques pour les investisseurs, mais il est peu probable que cela entraîne une augmentation significative des investissements au Canada. De même, le commerce de services est actuellement relativement peu important et ne devrait pas progresser de façon significative dans l'absolu à la suite de la conclusion de cet accord de libre-échange. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à une incidence environnementale marquée au Canada de l'inclusion de chapitres sur les services ou l'investissement.

Les dispositions se rapportant à d'autres questions comme la politique de concurrence, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les mesures antidumping, les mesures institutionnelles, les marchés publics ou le règlement des différends ne devraient avoir de conséquences directes sur l'augmentation des échanges. Les négociations ont pour but de faciliter les échanges par l'établissement d'un ensemble de règles cohérentes pour toutes les parties. L'inclusion de chapitres sur ces questions n'aurait probablement pas d'impact environnemental significatif au Canada.

La production d'évaluations environnementales est une façon efficace de s'attaquer aux éventuels problèmes et de protéger l'environnement, en améliorant la cohérence de l'ensemble des politiques au niveau national et en aidant les décisionnaires à mieux saisir les implications écologiques des politiques commerciales. Cette évaluation environnementale montre qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la

négociation d'un accord de libre-échange Canada-CA-4 ait des effets probables ou importants sur l'environnement au Canada. Cette phase initiale de l'EE est réalisée lors de toute négociation; néanmoins, comme on l'indiquait dans l'introduction, l'application élargie du *Cadre* de l'EE peut ne pas être nécessaire si les incidences environnementales sont considérées peu probables ou négligeables. C'est le cas pour les conclusions du présent rapport. Conformément au *Cadre* de l'EE, il n'est pas envisagé de procéder à une évaluation environnementale finale, à moins que de nouvelles informations ne justifient une telle initiative.

ANNEXE STATISTIQUE

Balance commerciale avec les quatre pays d'Amérique centrale

Butunes commerciale avec les quaite pays a rimenque commune												
1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001			
11 146,05	20 743,63	18 508,51	22 710,67	11 416,77	21 566,56	33 565,04	13 753,56	22 633,94	22 795,67			
12 536,75	17 376,10	40 076,59	43 660,78	27 764,48	44 613,34	33 045,45	36 484,69	152 603,58	44 811,49			
-1 390,69	3 367,53	-21 568,08	-20 950,11	-16 347,72	-23 046,78	519,59	-22 731,13	-129 969,64	-22 015,82			
23 178,87	46 558,15	36 971,36	41 812,59	67 408,15	82 547,54	139 481,61	166 915,20	122 607,78	119 154,42			
42 875,13	46 821,79	72 733,74	93 382,22	103 242,35	133 468,42	156 706,59	121 937,24	168 958,12	147 614,09			
-19 696,27	-263,64	-35 762,38	-51 569,63	-35 834,20	-50 920,88	-17 224,98	44 977,96	-46 350,34	-28 459,67			
10 070,00	11 803,51	9 232,07	9 267,86	16 710,41	10 932,26	12 442,40	11 537,62	13 549,54	12 228,75			
31 986,28	16 944,84	9 012,74	10 543,02	9 727,64	9 816,18	22 221,32	24 443,45	59 326,08	43 633,25			
-21 916,29	-5 141,33	219,33	-1 275,15	6 982,77	1 116,08	-9 778,92	-12 905,83	-45 776,54	-31 404,50			
23 678,27	15 990,29	14 667,11	20 220,15	16 489,34	16 581,81	18 765,78	19 504,83	15 379,09	14 969,52			
22 003,37	18 224,60	39 522,31	49 698,62	51 388,15	54 394,69	78 688,35	68 437,88	65 354,41	125 256,30			
1 674,90	-2 234,31	-24 855,20	-29 478,48	-34 898,81	-37 812,88	-59 922,57	-48 933,05	-49 975,32	-110 286,78			
									_			
68 073,19	95 095,58	79 379,06	94 011,27	112 024,67	131 628,16	204 254,83	211 711,21	174 170,35	169 148,37			
109 401,54	99 367,33	161 345,39	197 284,64	192 122,62	242 292,62	290 661,71	251 303,26	446 242,20	361 315,13			
-41 328,35	-4 271,75	-81 966,33	-103 273,37	-80 097,95	-110 664,46	-86 406,88	-39 592,06	-272 071,85	-192 166,76			
	1992 11 146,05 12 536,75 -1 390,69 23 178,87 42 875,13 -19 696,27 10 070,00 31 986,28 -21 916,29 23 678,27 22 003,37 1 674,90 68 073,19 109 401,54 -41 328,35	1992 1993 11 146,05 20 743,63 12 536,75 17 376,10 -1 390,69 3 367,53 23 178,87 46 558,15 42 875,13 46 821,79 -19 696,27 -263,64 10 070,00 11 803,51 31 986,28 16 944,84 -21 916,29 -5 141,33 23 678,27 15 990,29 22 003,37 18 224,60 1 674,90 -2 234,31 68 073,19 95 095,58 109 401,54 99 367,33 -41 328,35 -4 271,75	1992 1993 1994 11 146,05 20 743,63 18 508,51 12 536,75 17 376,10 40 076,59 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 23 178,87 46 558,15 36 971,36 42 875,13 46 821,79 72 733,74 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 10 070,00 11 803,51 9 232,07 31 986,28 16 944,84 9 012,74 -21 916,29 -5 141,33 219,33 23 678,27 15 990,29 14 667,11 22 003,37 18 224,60 39 522,31 1 674,90 -2 234,31 -24 855,20 68 073,19 95 095,58 79 379,06 109 401,54 99 367,33 161 345,39 -41 328,35 -4 271,75 -81 966,33	1992 1993 1994 1995 11 146,05 20 743,63 18 508,51 22 710,67 12 536,75 17 376,10 40 076,59 43 660,78 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 -20 950,11 23 178,87 46 558,15 36 971,36 41 812,59 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 -51 569,63 10 070,00 11 803,51 9 232,07 9 267,86 31 986,28 16 944,84 9 012,74 10 543,02 -21 916,29 -5 141,33 219,33 -1 275,15 23 678,27 15 990,29 14 667,11 20 220,15 22 003,37 18 224,60 39 522,31 49 698,62 1 674,90 -2 234,31 -24 855,20 -29 478,48 68 073,19 95 095,58 79 379,06 94 011,27 109 401,54 99 367,33 161 345,39 197 284,64 -41 328,35 -4 271,75 -81 966,33 -103 273,37	1992 1993 1994 1995 1996 11 146,05 20 743,63 18 508,51 22 710,67 11 416,77 12 536,75 17 376,10 40 076,59 43 660,78 27 764,48 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 -20 950,11 -16 347,72 23 178,87 46 558,15 36 971,36 41 812,59 67 408,15 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 103 242,35 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 -51 569,63 -35 834,20 10 070,00 11 803,51 9 232,07 9 267,86 16 710,41 31 986,28 16 944,84 9 012,74 10 543,02 9 727,64 -21 916,29 -5 141,33 219,33 -1 275,15 6 982,77 23 678,27 15 990,29 14 667,11 20 220,15 16 489,34 22 003,37 18 224,60 39 522,31 49 698,62 51 388,15 1 674,90 -2 234,31 -24 855,20 -29 478,48 -34 898,81 68 073,19 95 095,58	1992 1993 1994 1995 1996 1997 11 146,05 20 743,63 18 508,51 22 710,67 11 416,77 21 566,56 12 536,75 17 376,10 40 076,59 43 660,78 27 764,48 44 613,34 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 -20 950,11 -16 347,72 -23 046,78 23 178,87 46 558,15 36 971,36 41 812,59 67 408,15 82 547,54 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 103 242,35 133 468,42 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 -51 569,63 -35 834,20 -50 920,88 10 070,00 11 803,51 9 232,07 9 267,86 16 710,41 10 932,26 31 986,28 16 944,84 9 012,74 10 543,02 9 727,64 9 816,18 -21 916,29 -5 141,33 219,33 -1 275,15 6 982,77 1 116,08 23 678,27 15 990,29 14 667,11 20 220,15 16 489,34 16 581,81 22 003,37 18 224,60 39 522,31	1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 11 146,05 20 743,63 18 508,51 22 710,67 11 416,77 21 566,56 33 565,04 12 536,75 17 376,10 40 076,59 43 660,78 27 764,48 44 613,34 33 045,45 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 -20 950,11 -16 347,72 -23 046,78 519,59 23 178,87 46 558,15 36 971,36 41 812,59 67 408,15 82 547,54 139 481,61 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 103 242,35 133 468,42 156 706,59 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 -51 569,63 -35 834,20 -50 920,88 -17 224,98 10 070,00 11 803,51 9 232,07 9 267,86 16 710,41 10 932,26 12 442,40 31 986,28 16 944,84 9 012,74 10 543,02 9 727,64 9 816,18 22 221,32 -21 916,29 -5 141,33 219,33 -1 275,15 6 982,77 1 116,08 -9 778,92	1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 11 146,05 20 743,63 18 508,51 22 710,67 11 416,77 21 566,56 33 565,04 13 753,56 12 536,75 17 376,10 40 076,59 43 660,78 27 764,48 44 613,34 33 045,45 36 484,69 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 -20 950,11 -16 347,72 -23 046,78 519,59 -22 731,13 23 178,87 46 558,15 36 971,36 41 812,59 67 408,15 82 547,54 139 481,61 166 915,20 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 103 242,35 133 468,42 156 706,59 121 937,24 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 -51 569,63 -35 834,20 -50 920,88 -17 224,98 44 977,96 10 070,00 11 803,51 9 232,07 9 267,86 16 710,41 10 932,26 12 442,40 11 537,62 31 986,28 16 944,84 9 012,74 10 543,02 9 727,64 9 816,18 22 221,32	1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 11 146,05 20 743,63 18 508,51 22 710,67 11 416,77 21 566,56 33 565,04 13 753,56 22 633,94 12 536,75 17 376,10 40 076,59 43 660,78 27 764,48 44 613,34 33 045,45 36 484,69 152 603,58 -1 390,69 3 367,53 -21 568,08 -20 950,11 -16 347,72 -23 046,78 519,59 -22 731,13 -129 969,64 23 178,87 46 558,15 36 971,36 41 812,59 67 408,15 82 547,54 139 481,61 166 915,20 122 607,78 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 103 242,35 133 468,42 156 706,59 121 937,24 168 958,12 -19 696,27 -263,64 -35 762,38 -51 569,63 -35 834,20 -50 920,88 -17 224,98 44 977,96 -46 350,34 10 070,00 11 803,51 9 232,07 9 267,86 16 710,41 10 932,26 12 442,40 11 537,62 13			

Total des exportations canadiennes au Salvador 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
31161 - Abattage et transformation d'animaux	0,00	2,83	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,52	2 257,41	6 145,62
32212 - Usines de papier	5 762,32	7 549,20	9 824,52	11 341,10	4 220,23	3 108,51	2 837,81	1 416,78	2 279,72	3 187,57
11114 - Culture de blé	0,00	6 887,70	2 118,08	2 046,48	0,00	4 796,77	7 327,51	961,35	512,77	1 899,63
21239 - Extraction d'autres minerais non métalliques	797,30	1 440,07	787,07	871,31	2 087,02	574,43	4 098,62	814,07	3 921,67	1 501,65
32213 - Usines de carton	240,29	19,02	1 205,12	36,65	0,00	1 847,80	2 449,87	799,91	1 086,12	1 471,81
31151 - Fabrication de produits laitiers (sauf congelés)	470,97	134,68	126,11	90,10	125,11	179,70	319,67	344,48	471,45	1 238,21
32111 - Scieries et préservation du bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,75	330,10	300,81	492,21	634,67
32611 - Fabrication de matériel d'emballage et de pellicules et feuilles non stratifiées en plastique	16,71	53,23	121,88	840,65	975,02	1 056,21	1 166,04	1 661,48	1 008,34	564,77
11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,04	15,55	530,83
32521 - Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique	260,50	193,55	431,03	363,49	24,46	381,16	282,73	116,81	181,31	379,01
32222 - Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité	0,00	45,20	52,20	46,59	7,43	241,06	58,63	125,31	137,95	366,96
31321 - Usines de tissus larges	61,01	53,54	700,24	223,85	180,59	644,40	325,76	106,08	229,20	312,92
11115 - Culture du maïs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284,51
33639 - Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles	95,15	145,00	239,22	161,19	388,94	267,74	288,23	463,95	190,69	269,92
33451 - Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux	609,90	263,93	29,12	3,55	0,00	29,40	0,00	48,28	1 196,67	235,09
31141 - Fabrication d'aliments congelés	0,00	0,00	24,36	132,55	573,11	1 277,95	1 701,70	1 761,02	404,90	207,92
31323 - Usines de non-tissés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202,93
33721 - Fabrication de meubles de bureau (y compris les articles d'ameublement)	0,00	0,00	0,00	22,46	169,84	10,01	178,36	103,91	346,63	197,57
33421 - Fabrication de matériel téléphonique	37,76	119,60	53,29	11,41	218,50	101,98	1 267,17	384,33	917,09	194,33
33995 - Fabrication d'enseignes	1,26	0,00	1,75	80,78	5,04	1,19	0,00	0,96	209,99	159,04
32211 - Usines de pâte à papier	891,01	182,15	293,09	483,11	94,40	159,70	124,80	0,00	0,00	131,37
33331 - Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services	0,00	8,07	6,07	0,00	155,70	311,02	181,84	45,52	164,92	128,57
31122 - Amidonnerie et fabrication de graisses et d'huiles végétales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,88
33399 - Fabrication de toutes les autres machines d'usage général	7,93	0,87	195,48	214,04	16,89	0,00	1 043,01	15,00	29,30	118,26
32541 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	342,32	403,97	110,94	56,80	69,33	49,80	20,35	348,73	349,15	113,84
SOUS-TOTAL	9 594,43	17 502,60	16 321,02	17 026,10	9 311,59	15 075,56	24 002,20	11 332,35	16 403,02	20 602,89
AUTRES	1 551,62	3 241,03	2 187,49	5 684,57	2 105,17	6 491,00	9 562,84	2 421,21	6 230,92	2 192,79
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	11 146,05	20 743,63	18 508,51	22 710,67	11 416,77	21 566,56	33 565,04	13 753,56	22 633,94	22 795,67

Total des exportations canadiennes au Nicaragua 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
32611 - Fabrication de matériel d'emballage et de pellicules et	11,26	0,00	0,33	41,17	1 109,10	975,15	1 205,64	2 778,34	2 252,64	3 232,28
feuilles non stratifiées en plastique										
31161 - Abattage et transformation d'animaux	323,74	0,00	0,00	18,96	0,00	0,00	2,80	728,40	1 518,35	1 912,48
31151 - Fabrication de produits laitiers (sauf congelés)	1 481,81	0,00	363,20	4,06	358,36	0,00	123,85	176,16	0,00	1 533,29
11113 - Culture de pois et de haricots sec	306,74	376,47	544,96	0,00	0,00	103,68	52,31	607,43	256,59	1 390,46
32212 - Usines de papier	670,65	1 072,49	1 202,37	1 005,91	1 172,71	1 231,53	1 377,00	2 525,82	3 865,36	941,81
11114 - Culture de blé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 165,20	0,00	620,48	872,85
32521 - Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique	1 230,75	813,90	1 354,84	1 566,36	2 011,71	1 088,53	142,09	0,00	0,00	230,61
21232 - Extraction de sable, de gravier, d'argile, de céramique et	0,00	0,00	0,00	19,80	61,81	78,06	116,70	162,19	245,56	222,11
de minerais réfractaires										
32419 - Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon	0,00	0,00	0,00	20,41	0,00	0,00	47,51	247,83	294,36	162,86
33221 - Fabrication de coutellerie et d'outils à la main	0,00	23,11	28,09	62,36	84,81	98,22	175,43	236,25	220,08	150,71
32532 - Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques	0,00	65,12	181,55	316,35	20,21	0,00	0,00	115,13	151,17	143,47
agricoles										
11121 - Culture de légumes et de melon	0,00	8,42	0,00	47,52	40,65	91,08	92,16	256,54	142,63	136,30
32311 - Impression	0,00	15,19	0,00	401,35	4,53	0,00	91,08	431,14	0,14	135,01
32599 - Fabrication de tous les autres produits chimiques	0,00	26,25	0,00	54,94	24,30	0,00	0,00	0,00	0,00	90,69
33422 - Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion	6,66	241,81	7,38	3,69	18,61	0,00	0,00	4,25	145,51	85,01
et de communication sans fil										
33421 - Fabrication de matériel téléphonique	1,48	1,26	0,00	0,00	35,24	147,50	78,14	78,44	54,35	81,36
32591 - Fabrication d'encre d'imprimerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,93
S/O	0,00	0,00	3,07	18,88	28,64	0,00	0,00	67,07	43,39	70,45
32411 - Raffineries de pétrole	0,00	6 664,43	0,00	8,75	0,00	0,00	20,36	106,21	126,15	69,80
33451 - Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de	18,88	0,00	6,64	16,12	42,30	482,50	0,00	117,99	0,00	40,95
commande et d'instruments médicaux										
31111 - Fabrication d'aliments pour animaux	27,09	0,00	28,03	542,15	0,00	653,00	550,15	520,18	28,75	40,59
31134 - Fabrication de confiseries non chocolatées	0,93	1,40	2,87	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	93,05	39,03
31121 - Minoterie et malterie	908,01	285,37	536,79	31,38	913,64	380,92	670,96	172,67	54,90	30,58
33312 - Fabrication de machines pour la construction	0,00	0,00	4,00	541,52	409,60	1 516,69	440,78	90,34	0,00	29,00
32619 - Fabrication d'autres produits en plastique	36,51	15,04	8,68	208,34	17,34	15,75	24,58	0,00	51,67	28,37
SOUS-TOTAL	5 024,50	9 610,24	4 272,81	4 930,79	6 353,54	6 862,59	6 376,72	9 422,36	10 165,14	11 742,96
AUTRES	5 045,50	2 193,27	4 959,26	4 337,08	10 356,87	4 069,67	6 065,68	2 115,26	3 384,40	485,79
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	10 070,00	11 803,51	9 232,07	9 267,86	16 710,41	10 932,26	12 442,40	11 537,62	13 549,54	12 228,75

Total des exportations canadiennes au Guatemala 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1000	4000	1004	14005	1000	1007	1000	1000	10000	0004
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
11114 - Culture de blé	6 167,76	0,00	4 472,89	4 761,37	28 364,76	39 992,14	79 015,82	77 465,72	60 792,78	66 363,07
21239 - Extraction d'autres minerais non métalliques	605,74	3 457,07	3 219,98	2 093,02	4 316,44	5 274,75	8 118,22	10 152,28	8 828,58	10 480,55
32212 - Usines de papier	7 086,12	10 354,46	9 938,41	16 174,93	9 068,66	11 194,91	14 576,17	8 943,09	9 302,40	7 148,51
11113 - Culture de pois et de haricots sec	0,00	79,02	208,95	0,00	33,35	114,87	147,83	154,69	543,50	3 468,33
31161 - Abattage et transformation d'animaux	0,00	132,84	35,65	0,00	41,00	0,00	0,00	2 955,40	634,95	3 228,41
31121 - Minoterie et malterie	0,00	0,00	1 007,40	1,12	605,34	777,78	3 553,07	3 822,26	4 283,73	3 115,32
32213 - Usines de carton	87,98	0,00	838,36	383,90	160,40	977,04	1 998,70	1 095,80	1 855,34	2 888,47
32521 - Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique	1 105,25	2 612,56	1 818,86	1 206,04	1 447,45	2 469,51	1 154,97	2 878,79	2 167,99	2 248,38
33422 - Fabrication de matériel de radiodiffusion, de	15,20	370,47	15,66	1 472,22	10,71	41,30	2 155,12	312,17	1 137,52	2 144,43
télédiffusion et de communication sans fil										
33421 - Fabrication de matériel téléphonique	245,92	15 439,68	547,64	1 529,50	1 182,02	1 534,62	4 585,50	29 223,61	11 932,36	1 841,26
31111 - Fabrication d'aliments pour animaux	20,13	35,43	38,57	407,61	630,64	726,94	540,45	2 040,70	1 169,08	1 710,51
31141 - Fabrication d'aliments congelés	0,00	658,05	1 604,09	2 127,10	3 166,72	3 829,30	4 526,75	5 633,66	1 583,84	1 518,46
31151 - Fabrication de produits laitiers (sauf congelés)	1 246,18	472,73	204,76	567,96	365,60	479,90	269,91	108,79	95,64	948,66
32532 - Fabrication de pesticides et d'autres produits	24,62	11,67	0,00	0,00	0,00	0,00	380,86	1 132,83	81,05	930,51
chimiques agricoles										
32599 - Fabrication de tous les autres produits chimiques	1,00	4,19	87,87	0,83	10,40	11,98	617,82	101,25	170,54	893,04
33721 - Fabrication de meubles de bureau (y compris les	24,69	45,09	166,29	313,32	310,55	687,61	1 105,79	2 847,23	1 779,56	818,63
articles d'ameublement)										
33331 - Fabrication de machines pour le commerce et les	26,42	125,15	95,95	82,89	810,91	79,13	333,05	401,92	20,41	632,99
industries de services										
32619 - Fabrication d'autres produits en plastique	52,66	8,10	116,13	295,42	207,04	210,73	118,93	121,99	22,73	567,60
33712 - Fabrication de meubles de maison et d'établissement	38,83	24,94	14,95	34,79	60,60	55,47	102,35	247,05	165,68	562,54
institutionnel										
32612 - Fabrication de tuyaux, de raccords de tuyauterie et	0,00	0,00	55,93	192,20	173,12	182,86	126,76	362,29	348,02	462,32
de profilés non stratifiés en plastique										
33599 - Fabrication de tous les autres types de matériel et	0,00	16,50	1,27	2,24	176,86	500,68	189,00	328,48	110,29	414,00
composants électriques										
11112 - Culture de plantes oléagineuses, sauf le soja	0,00	28,38	52,37	72,07	86,80	163,99	103,19	165,31	419,88	369,62
32311 - Impression	0,00	5,87	1 764,35	163,74	1 199,61	441,01	83,33	3 757,24	388,10	361,32
33272 - Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de	275,72	346,01	260,67	419,13	199,37	160,96	462,09	142,20	291,67	320,37
boulons										
33441 - Fabrication de semi-conducteurs et d'autres	29,22	1 694,79	55,41	74,19	129,56	166,37	475,99	3 234,10	1 276,18	299,47
composants électroniques										
SOUS-TOTAL	17 053,43	35 923,01	26 622,41	32 375,59	52 757,88	70 073,83	124 741,67	157 628,83	109 401,77	113 736,7 6
AUTRES	6 125.43	10 635.14	10 348,95	9 437.00	14 650,27	12 473,71	14 739,94	9 286.37	13 206.01	5 417,66
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	23 178.87	46 558.15	36 971.36	41 812.59	67 408.15	82 547.54	139 481.61	166 915,20	122 607.78	119 154.4
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	23 1/0,0/	40 000, 15	30 97 1,36	41012,39	07 400,15	02 347,34	139 40 1,01	100 915,20	122 007,78	119 154,4
										4

Total des exportations canadiennes au Honduras 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
32212 - Usines de papier	2 243,77	4 506,78	5 532,04	6 413,33	4 668,12	5 316,44	6 335,49	7 988,77	3 020,67	2 684,21
33322 - Fabrication de machines pour l'industrie du	6,02	0,00	123,07	0,00	0,00	211,92	0,00	0,00	0,00	1 793,63
caoutchouc et du plastique										
21239 - Extraction d'autres minerais non métalliques	907,20	104,69	0,00	908,00	2 218,98	2 419,03	0,00	22,42	2 117,05	1 696,27
31161 - Abattage et transformation d'animaux	0,00	0,00	51,22	0,00	0,00	92,16	214,99	860,72	1 386,98	1 235,79
32213 - Usines de carton	0,00	131,41	353,44	253,62	115,25	941,72	1 380,85	530,59	484,19	1 056,44
31151 - Fabrication de produits laitiers (sauf congelés)	0,00	36,00	0,00	629,92	365,80	45,79	781,41	371,92	52,47	692,11
31141 - Fabrication d'aliments congelés	0,00	0,00	101,94	307,22	655,25	880,42	1 321,06	1 274,47	486,28	669,03
33421 - Fabrication de matériel téléphonique	13,60	59,43	104,16	159,63	102,95	75,37	391,17	223,78	346,84	406,67
31142 - Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de	1,89	2,28	20,39	27,63	27,21	4,45	15,50	127,04	64,83	357,51
légumes										
31321 - Usines de tissus larges	192,75	73,34	283,96	393,17	109,62	183,31	720,64	241,20	151,06	296,28
33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme	0,00	13,35	10,00	5,02	13,09	3,78	3,89	196,29	82,24	282,29
31324 - Usines de tricots	32,30	0,00	30,23	0,00	36,23	9,16	324,96	0,00	0,00	269,66
11121 - Culture de légumes et de melon	0,00	10,00	0,00	4,28	10,79	0,00	33,31	151,46	67,64	262,45
33391- Fabrication de pompes et de compresseurs	3,82	0,00	0,00	0,00	0,00	22,66	35,96	99,12	166,45	249,11
33211- Forgeage et estampage	5,36	0,00	0,00	1,69	0,00	17,16	992,00	488,03	374,29	175,92
32519 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de	75,87	136,64	56,51	196,69	68,68	147,30	115,09	105,73	66,80	171,60
base										
11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes	0,00	0,00	0,00	17,10	18,80	0,00	56,24	204,84	314,48	170,64
32621 - Fabrication de pneus	0,00	85,43	76,98	0,00	0,00	0,00	51,09	447,84	82,34	130,95
11113 - Culture de pois et de haricots sec	173,80	0,00	245,41	0,00	143,17	16,85	46,23	250,24	112,37	126,63
33999 - Toutes les autres activités diverses de fabrication	43,04	32,90	33,83	33,43	31,35	17,88	105,96	2,47	11,61	113,95
33329 - Fabrication d'autres machines industrielles	8,06	212,85	266,85	262,47	26,92	20,49	375,81	270,15	35,68	110,38
32712 - Fabrication de matériaux de construction en argile et	0,00	71,10	33,15	137,60	0,00	0,00	0,00	75,81	234,95	104,51
de produits réfractaires										
33272 - Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de	49,66	54,53	17,78	40,04	0,00	58,19	77,94	24,59	22,64	96,90
boulons										
33251 - Fabrication d'articles de quincaillerie	9,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,94	14,67	0,00	85,80
32541 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de	117,43	297,85	67,06	282,00	75,50	241,53	141,82	89,07	43,25	79,50
médicaments										
SOUS-TOTAL	3 883,97	5 828,57	7 408,01	10 072,82	8 687,71	10 725,59	13 543,34	14 061,21	9 725,10	13 318,22
AUTRES	19 794,30	10 161,73	7 259,10	10 147,33	7 801,63	5 856,22	5 222,44	5 443,62	5 653,99	1 651,31
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	23 678,27	15 990,29	14 667,11	20 220,15	16 489,34	16 581,81	18 765,78	19 504,83	15 379,09	14 969,52

Total des importations canadiennes du Salvador 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes	8 392,58	12 985,19	29 451,92	31 606,90	14 973,35	24 289,75	12 093,00	16 479,37	18 167,40	15 254,38
31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour	266,18	97,24	811,44	913,27	1 677,61	4 517,36	6 864,12	9 204,11	9 970,37	9 301,29
hommes et garçons										
31523 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour	211,22	326,63	2 769,61	3 136,90	3 415,98	6 139,51	4 741,79	2 899,97	3 540,34	6 804,70
femmes et filles										
31519 - Usines d'autres tricotages de vêtements	0,00	57,63	1 564,83	1 872,53	2 020,47	1 473,91	1 524,90	1 765,58	2 595,66	6 117,26
33441 - Fabrication de semi-conducteurs et d'autres	1 938,68	1 823,10	2 580,31	3 253,81	2 402,81	2 854,83	2 110,25	2 379,22	3 429,05	2 982,51
composants électroniques										
33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme	4,73	1,36	252,46	391,83	274,77	556,39	523,88	689,43	760,31	825,90
31412 - Usines de rideaux et de linge de maison	8,87	22,75	226,95	218,91	135,94	144,25	451,16	733,54	971,04	820,05
31529 - Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour	0,00	0,00	1,22	10,33	250,76	680,35	209,30	262,68	203,92	740,40
hommes et garçons										
33599 - Fabrication de tous les autres types de matériel et	184,82	175,83	197,10	479,74	1 049,46	467,02	202,47	212,05	109,03	343,97
composants électriques										
31192 - Fabrication de café et de thé	640,84	907,30	1 398,34	9,17	9,02	82,76	379,08	86,80	122,68	237,05
11121 - Culture de légumes et de melon	179,96	309,37	202,93	149,51	82,82	42,81	33,95	89,87	142,83	227,54
11112 - Culture de plantes oléagineuses, sauf le soja	137,53	254,57	31,62	68,91	416,34	162,48	7,40	158,87	142,14	166,54
31141 - Fabrication d'aliments congelés	0,00	0,00	3,02	3,81	0,87	1,80	2,50	0,00	101,22	97,55
32222 - Fabrication de sacs en papier et de papier couché et	0,00	7,39	16,95	21,03	29,48	98,31	42,21	164,28	179,15	80,30
traité										
31699 - Fabrication d'autres produits en cuir et produits	5,31	5,65	43,53	49,41	8,82	103,15	162,75	96,59	30,88	79,08
analogues										
11299 - Tous les autres types d'élevage divers	0,00	0,00	1,73	5,25	5,96	60,80	54,18	51,15	61,47	76,95
32541 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de	0,00	0,00	0,00	93,86	166,71	77,04	73,01	0,00	0,00	71,07
médicaments										
31621 - Fabrication de chaussures	39,19	2,16	85,26	414,43	49,14	31,49	64,01	39,46	81,75	69,16
31171 - Préparation et conditionnement de poissons et de	0,00	165,64	40,46	303,21	48,93	175,64	185,20	32,71	21,36	60,63
fruits de mer								ļ		
33221 - Fabrication de coutellerie et d'outils à la main	0,00	0,00	19,21	12,03	14,25	13,17	10,57	52,50	75,49	39,80
31321 - Usines de tissus larges	0,00	0,00	0,00	0,64	9,28	17,76	55,37	77,86	14,13	38,72
11142 - Culture en pépinière et arboriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,78	30,78
32199 - Fabrication de tous les autres produits en bois	10,24	19,01	32,83	25,38	26,34	32,39	35,26	18,02	44,37	28,12
31181 - Fabrication de pain et de produits de boulangerie	0,00	0,00	0,21	0,00	0,81	5,98	6,94	4,90	10,46	25,59
32619 - Fabrication d'autres produits en plastique	0,00	0,00	0,00	9,84	20,85	21,97	9,56	17,05	14,68	19,95
SOUS-TOTAL	12 020,14	17 160,80	39 731,91	43 050,69	27 090,73	42 050,91	29 842,85	35 516,02	40 794,50	44 539,28
AUTRES	516,61	215,29	344,68	610,09	673,75	2 562,43	3 202,60	968,67	111 809,08	272,21
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	12 536,75	17 376,10	40 076,59	43 660,78	27 764,48	44 613,34	33 045,45	36 484,69	152 603,58	44 811,49

Total des importations canadiennes du Nicaragua 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
21222 - Extraction de minerais d'or et d'argent	16 110,90	14 838,64	7 571,87	7 924,78	2 401,79	0,00	0,00	0,00	31 530,92	28 038,94
11511 - Activités de soutien aux cultures agricoles	0,00	0,00	0,00	343,59	706,03	796,19	1 007,59	19,98	1 988,64	5 144,47
11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes	69,55	399,28	899,60	398,67	1 224,67	3 724,55	12 146,29	14 467,30	9 998,82	3 940,83
31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour	0,00	0,00	0,00	235,92	1 560,80	2 205,24	4 739,63	5 212,53	4 072,03	2 963,77
hommes et garçons										
31171 - Préparation et conditionnement de poissons et de	467,68	1 017,74	237,57	518,55	1 756,92	348,95	825,57	1 192,63	1 469,31	1 243,72
fruits de mer										
31523 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour	0,00	0,00	0,00	427,15	872,76	1 406,02	1 605,13	1 585,41	2 590,42	1 214,09
femmes et filles										
31192 - Fabrication de café et de thé	4,68	0,00	63,17	65,69	148,00	103,11	942,15	552,12	72,23	526,94
32111 - Scieries et préservation du bois	0,00	0,00	0,00	5,82	0,00	26,89	0,00	54,63	0,00	110,53
31222 - Fabrication de produits du tabac	0,00	0,38	0,47	18,34	115,21	283,52	152,92	460,67	95,26	93,17
32711 - Fabrication de poteries, d'articles en céramique et	0,00	0,00	2,36	1,44	0,00	9,27	8,74	416,05	1 576,22	89,79
d'appareils sanitaires										
31529 - Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	27,29	1,58	0,38	75,32
pour hommes et garçons										
32541 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de	0,00	104,58	124,79	109,79	246,38	76,94	128,38	70,49	0,00	58,60
médicaments										
11121 - Culture de légumes et de melon	0,00	0,00	29,62	105,98	98,84	321,29	114,55	234,28	6,00	41,11
11199 - Toutes les autres cultures	0,00	0,00	10,20	155,20	141,59	185,60	0,93	5,43	2,42	22,37
33712 - Fabrication de meubles de maison et	0,00	0,00	10,25	0,12	0,00	1,97	0,00	4,36	29,43	20,30
d'établissement institutionnel										
31499 - Usines de tous les autres produits textiles	0,00	0,00	0,00	0,00	2,24	5,95	19,99	10,74	33,90	12,50
31131 - Fabrication de sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 318,82	10,82
31491 - Usines de sacs en textile et de grosse toile	0,00	0,00	0,32	0,67	0,00	0,00	1,07	0,00	0,04	4,58
33361 - Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel	0,00	0,00	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,98	3,92
de transmission de puissance										
33631 - Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à	0,00	0,00	1,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,29
essence pour véhicules automobiles										
33999 - Toutes les autres activités diverses de fabrication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	4,20	3,15
33411 - Fabrication de matériel informatique et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,07	0,00	1,18	2,90
périphérique										
33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88	0,00	0,00	2,90
31519 - Usines d'autres tricotages de vêtements	0,00	0,00	0,00	0,42	0,00	1,63	0,30	0,25	0,29	1,01
33721 - Fabrication de meubles de bureau (y compris les	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,96	1,00
articles d'ameublement)										
SOUS-TOTAL	16 652,80	16 360,62	8 951,61	10 312,12	9 275,25	9 497,13	21 732,48	24 288,53	58 811,46	43 630,00
AUTRES	15 333,48	584,22	61,13	230,90	452,39	319,05	488,84	154,92	514,62	3,25
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	31 986,28	16 944,84	9 012,74	10 543,02	9 727,64	9 816,18	22 221,32	24 443,45	59 326,08	43 633,25

Total des importations canadiennes du Guatemala 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes 25 867;16 27 087,05 44 890,75 63 858,91 51 075.29 68 873,39 70 403,08 61 385,51 69 999,99 61 385,45 11121 - Culture de légumes et de melon 3 909,28 5171,61 7145,90 63 31,46 5953,11 514,41 8653,41 13 052,51 14 257,41 15740,41 13763 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour 2628,22 2655,79 474,04 421,90 4017,47 5113,03 70,18 12 27,69 1334,15 869,68 13763 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour 3496,69 1,72 22,75 25,15 46,67 131,33 79,18 1227,69 1334,15 468,19 13799 - Toutse les autres activités diverses de la course de l'activités diverses de la course de l'activités diverses de l'a		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
11121 - Culture de légumes et de melon 3909.28 5171.61 7145.90 6331.46 5953.11 5514.14 8653.41 13 052.51 14 257.41 15 740.41 1	11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes	25 587,16	27 087,05	44 930,75	63 858,91	51 075,29	68 873,39	70 403,08	61 385,51	69 999,99	61 335,45
31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour fermes et filles 31529 - Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et glargons 31524 - Fabrication de péptinier et arboriculture 478.42 420.41 1306.88 1420.02 1223.11 1932.40 2574.71 2177.91 2025.47 2372.60 11112 - Culture de plantes oléagineuses, sauf le soja 11896.75 2934.12 3345.44 5312.80 9896.00 4842.69 5138.80 4485.94 3156.16 1886.01 11897.75 1498.87 32561 - Fabrication de pavons et de détachants 2092.19 2568.67 3059.68 693.33 999.14 1527.77 1138 000 000 000 000 1169.94 33511 - Fabrication de carée tde thé 46.74 1983.06 3059.67 779.13 804.90 1179.77 779.13 804.90 1179.77 779.13 804.90 1179.77 1179 120.62 120.62 120.62 120.73 13191 - Usines de fournitures et de matériel edicaux 13192 - Fabrication de poteniers, d'articles en des autres vêtements 145.31 120.67 225.03 223.53 1172.29 186.83 196.60 117.2 121.65 127.24 134.00 136.71 121.65 127.24 134.00 13194 - Fabrication d'aliments congélés 1370 - Salva Salv	31131 - Fabrication de sucre	838,04	0,00	10,42	0,00	21 261,28	33 163,79	51 714,66	24 103,37	61 624,67	38 283,02
Internation of autres vertements coupés-cousus 54.95 1,72 22,75 25,15 64.67 131,33 79,18 1227,69 1334,15 4 468,19 31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons 3 496,69 1 094,47 2 350,97 4 380,34 4 889,39 5 540,69 7 018,26 3 413,46 3 138,13 3 862,41 339939 7 1018 les autres activités diverses de garçons 3 396,69 3 28,33 3 3,36 3 34,29 3 21,89 417,96 605,26 851,33 958,43 1 667,73 2 451,75 4 180,101 11142 - Culture en pépinière et arboriculture 478,42 420,41 1 306,88 1 420,02 1 223,11 1 932,40 2 574,71 2 177,91 2 025,47 2 372,60 1 1192 - Culture en pépinière de plantes olégineuses, sauf le soja 1 890,05 2 934,12 3 345,44 5 312,80 6 996,30 4 842,69 5 138,80 4 485,94 3 156,16 1 880,01 1 1192 - Culture en pépinière de l'abbrication de plantes olégineuses, sauf le soja 1 800,05 2 934,12 3 345,44 5 312,80 6 996,30 4 842,69 5 138,80 4 485,94 3 156,16 1 880,01 1 1192 - Cultures en pepinière et de l'abbrication de plantes olteures 267,37 288,84 686,02 711,12 562,62 625,78 699,33 999,14 952,75 1 496,87 1 179,97 3 1519 - Usines d'autres tritorloges de vêtements 0,00 0,00 0,00 0,00 11,37 205,74 48,84 47,61 381,57 779,13 804,90 1 169,94 33911 - Fabrication de potreires, d'articles en el de thé 46,74 1983,06 389,55 196,48 383,31 1 930,45 608,43 199,32 392,40 5 351,77 3 1391 - Fabrication de potreires, d'articles en el de tritorio de potreires, d'articles en el de tritorio d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 3194 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31141 - Fabrication de maison 43,31 66,10 41,24 21,55 62,22 207,37 24,47 11,40 5,14 16,12 4,44 17,59 47,00 303,96 313142 - Usines de indeaux et de linique de	11121 - Culture de légumes et de melon	3 909,28	5 171,61	7 145,90	6 331,46	5 953,11	5 514,14	8 653,41	13 052,51	14 257,41	15 740,41
31522 - Fabrication d'autres vétements coupés-cousus pour pour hommes et garçons 3496,69 1.094,47 2.350,97 4.380,34 4.893,99 5.540,69 7.018,26 3.413,46 3.138,13 3.862,41	31523 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour	2 262,82	2 655,79	4 474,04	4 421,90	4 017,47	5 013,02	4 306,72	4 431,73	3 882,47	8 859,68
Dour hommes et garçons 3 496,69 1094,47 2 350,97 4 380,34 4 893,99 5 540,69 7 018,26 3 413,46 3 138,13 3 62,241											
31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour parçons 3496,69 1094,47 2350,97 4380,34 4889,39 5540,69 7018,26 3413,46 3138,13 3862,41		54,95	1,72	22,75	25,15	64,67	131,33	79,18	1 227,69	1 334,15	4 468,19
Normans et garçons 28,33 30,36 354,29 321,89 417,96 605,26 851,33 958,43 1667,73 2451,75											
33999 Toutes les autres activités diverses de la gardiant de la febrication 28,33 30,36 354,29 321,89 417,96 605,26 851,33 958,43 1667,73 2451,75 1426 1436,25 1426 1436,25 1436,25 1436,25 146,75 146,75 1456,75 1456,75 1456,76 146,76		3 496,69	1 094,47	2 350,97	4 380,34	4 889,39	5 540,69	7 018,26	3 413,46	3 138,13	3 862,41
fabrication 478,42 420,41 1 306,88 1 420,02 1 223,11 1 932,40 2 574,71 2 177,91 2 025,47 2 372,60 11112 - Culture de plantes oléagineuses, sauf le soja 1 980,65 2 934,12 3 345,44 5 312,80 6 996,30 4 842,69 5 138,80 4 485,94 3 156,16 1 886,01 11119 - Toutes les autres cultures 257,37 288,84 686,02 711,12 562,62 625,78 699,33 999,14 952,75 1 495,87 3561 - Fabrication de savons et de détachants 2 092,19 2 568,67 3 0596,67 3 059,68 1 955,74 48,84 47,61 381,67 779,13 804,90 1 177,97 31519 - Usines d'autres trioctages de vétements 0,00 0,00 11,37 205,74 48,84 47,61 381,67 779,13 804,90 1 189,94 33911- Fabrication de fournitures et de matériel 3,51 70,96 76,54 92,96 205,27 698,30 792,02 1 064,22 759,81 552,86 311919 - Fabrication de café et de thé 46		00.00	00.00	054.00	004.00	447.00	205.00	054.00	050.40	1.007.70	0.454.75
11142 - Culture en pépinière et arboriculture 478.42 420.41 1306.88 1420.02 1223.11 1932.40 2574.71 2177.91 2025.47 2372.60 11119 - Toulture de plantes oléagineuses, sauf les oja 1980.65 2934.12 3345.44 5312.80 6996.30 4842.69 5138.60 4485.94 3156.16 1886.01 11199 - Toutes les autres cultures 257.37 288.84 686.02 711.12 562.62 625.78 699.33 999.14 952.75 1495.87 32561 - Fabrication de savons et de détachants 2092.19 2568.67 3059.68 1955.81 247.26 1837.71 1288.06 960.13 1483.67 1177.97 33911 - Fabrication de fournitures et de matériel 3,51 70,96 76,54 92.96 205.27 698.30 792.02 1064.22 759.81 552.86 31192 - Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires 46,74 1983.06 389.55 196.94 338.31 1930.45 608.43 199.32 392.40 535,17 32711 - Fabrication de fous les autres vêtements 145.31 210.67 225.03 223.53 172.29 186.83 436.46 328.05 451.72 371.88 31194 - Fabrication d'aliments congelés 397.66 501.82 702.92 434.63 286.05 311.62 361.71 121.65 527.24 334.04 31194 - Fabrication d'aliments congelés 0,00 0,00 2.96 0,00 0,00 2.03 2.60 152.51 234.00 285.88 31414 - Sabrication d'aliments congelés 0,00 0,00 2.96 0,00 0		28,33	30,36	354,29	321,89	417,96	605,26	851,33	958,43	1 667,73	2 451,75
11119		470.40	400.44	4 000 00	4 400 00	1 000 11	1.000.40	0.574.74	0.477.04	0.005.47	0.070.00
11199 — Toutes les autres cultures 257,37 288,84 686,02 711,12 562,62 625,78 699,33 999,14 952,75 1 495,87 32561 — Fabrication de savons et de détachants 2 092,19 2 568,67 3 059,68 1 955,81 2 847,26 1 837,71 1 288,06 960,13 1 483,67 1 177,97 33911 — Borication de fournitures et de matériel médicaux 3,51 70,96 76,54 92,96 205,27 698,30 792,02 1 064,22 759,81 552,86 31192 — Fabrication de café et de thé 46,74 1 983,06 369,55 196,94 838,31 1 930,45 608,43 199,32 392,40 535,17 32711 — Fabrication de poteries, d'articles en deramique et d'appareits sanitaires 8,85 694,23 1 370,78 58,22 92,83 8,86 6,18 17,69 242,23 512,96 31599 — Fabrication de tous les autres vétements congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31191 — Fabrication d'assaisonnemen			-,	,	- 7 -	- /	, .		, -	,	
32561 - Fabrication de savons et de détachants 2 092,19 2 568,67 3 059,68 1 955,81 2 847,26 1 837,71 1 288,06 960,13 1 483,67 1 177,97					, , , , ,				, -		
31519 - Usines d'autres tricotages de vêtements 0,00 0,00 11,37 205,74 48,84 47,61 381,57 779,13 804,90 1169,94 333911 - Fabrication de fournitures et de matériel médicaux 3,51 70,96 76,54 92,96 205,27 688,30 792,02 1064,22 759,81 552,86 78,91 79			, -		,						
33911- Fabrication de fournitures et de matériel médicaux 3,51 70,96 76,54 92,96 205,27 688,30 792,02 1 064,22 759,81 552,86 668,31 793,04 792,02 759,81 552,86 793,04											
médicaux nédicaux 66,74 1983,06 369,55 196,94 838,31 1930,45 608,43 199,32 392,40 535,17 32711 - Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'apparells sanitaires 8,85 694,23 1370,78 58,22 92,83 8,86 6,18 17,69 242,23 512,96 31599 - Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus 145,31 210,67 225,03 23,53 172,29 186,83 436,46 328,05 451,72 371,88 31141 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes 0,00 0,01 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 <td>- v</td> <td></td> <td></td> <td>,</td> <td>,</td> <td>,</td> <td></td> <td> , -</td> <td></td> <td></td> <td></td>	- v			,	,	,		, -			
31192 - Fabrication de café et de thé 46,74 1983,06 369,55 196,94 838,31 1930,45 608,43 199,32 392,40 535,17		3,51	70,96	76,54	92,96	205,27	698,30	792,02	1 064,22	759,81	552,86
32711 - Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires 145,31 210,67 225,03 223,53 172,29 186,83 436,46 328,05 451,72 371,88 3141 - Fabrication de tous les autres vêtements 145,31 210,67 225,03 223,53 172,29 186,83 436,46 328,05 451,72 371,88 3141 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaignettes 9,11 0,31 8,74 114,40 5,14 16,12 4,44 157,59 147,00 303,96 147,12 147,00 303,96 147,12 147,00 303,96 147,12 147,00 14		40.74	4.002.00	200 55	100.04	000.04	1 020 45	000.40	100.00	202.40	F0F 47
céramique et d'appareils sanitaires 145,31 210,67 225,03 223,53 172,29 186,83 436,46 328,05 451,72 371,88 31599 - Fabrication de tous les autres vêtements 145,31 210,67 225,03 223,53 172,29 186,83 436,46 328,05 451,72 371,88 31141 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes 9,11 0,31 8,74 114,40 5,14 16,12 4,44 157,59 147,00 303,96 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de rideaux et de linge de maison 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 31322 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td>· ·</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><u> </u></td> <td></td>				· ·						<u> </u>	
31599 - Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus 31141 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes 9,11 0,31 8,74 114,40 5,14 16,12 4,44 157,59 147,00 303,96 32191 - Menuiseries préfabriquées 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 1511 - Activités de soutien aux cultures agricoles 129,22 99,12 255,72 8,05 20,94 36,37 23,25 87,85 32,01 99,27 33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme 27,59 34,39 391,56 403,85 145,19 130,83 154,26 221,15 108,29 90,15 SOUS-TOTAL		8,85	694,23	1 3/0,/8	58,22	92,83	8,86	6,18	17,69	242,23	512,96
coupés-cousus 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31141 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 32191 - Menuiseries préfabriquées 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24		145 21	210.67	225.02	222 52	170.00	106.02	126.46	220.05	454.70	274.00
31141 - Fabrication d'aliments congelés 397,66 501,82 702,92 434,63 286,05 311,62 361,71 121,65 527,24 334,04 31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes 9,11 0,31 8,74 114,40 5,14 16,12 4,44 157,59 147,00 303,96 32191 - Menuiseries préfabriquées 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00 0,00 0,00 <td></td> <td>145,31</td> <td>210,67</td> <td>225,03</td> <td>223,53</td> <td>172,29</td> <td>186,83</td> <td>430,40</td> <td>328,05</td> <td>451,72</td> <td>3/1,88</td>		145,31	210,67	225,03	223,53	172,29	186,83	430,40	328,05	451,72	3/1,88
31194 - Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes 9,11 0,31 8,74 114,40 5,14 16,12 4,44 157,59 147,00 303,96 32191 - Menuiseries préfabriquées 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00		207.66	501.00	702.02	124 62	206.05	211.62	261 71	121.65	527.24	224.04
vinaigrettes 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,96 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>- ,</td> <td>,</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>- ,</td> <td></td>					- ,	,				- ,	
32191 - Menuiseries préfabriquées 0,00 0,00 2,96 0,00 0,00 2,03 2,60 152,51 234,00 285,88 31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,		9,11	0,31	0,74	1 14,40	3, 14	10,12	4,44	157,59	147,00	303,90
31412 - Usines de rideaux et de linge de maison 43,31 66,10 41,24 23,15 6,74 1,73 2,73 26,26 169,67 142,05 31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,		0.00	0.00	2 96	0.00	0.00	2.03	2.60	152 51	234.00	285.88
31322 - Usines de tissus étroits et de broderies Schifffi 3,16 118,77 56,22 207,37 29,47 0,13 0,90 30,35 190,66 136,07 32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,		,			-,					- ,	
32721 - Fabrication de verre et de produits de verre 1,65 0,00 3,95 70,67 37,24 32,85 76,02 36,92 155,26 108,21 33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00										,-	
33351 - Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 0,00					- , -					,	
du métal l<					· ·				,	,	,
11511 - Activités de soutien aux cultures agricoles 129,22 99,12 255,72 8,05 20,94 36,37 23,25 87,85 32,01 99,27 33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme 27,59 34,39 391,56 403,85 145,19 130,83 154,26 221,15 108,29 90,15 SOUS-TOTAL 41 802,00 46 032,46 71 203,70 90 778,90 101 196,77 131 483,92 155 578,11 120 418,52 167 737,79 146 675,78		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	100,00
33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme 27,59 34,39 391,56 403,85 145,19 130,83 154,26 221,15 108,29 90,15 SOUS-TOTAL 41 802,00 46 032,46 71 203,70 90 778,90 101 196,77 131 483,92 155 578,11 120 418,52 167 737,79 146 675,78		129 22	99 12	255 72	8 05	20 94	36 37	23 25	87 85	32 01	99 27
SOUS-TOTAL 41 802,00 46 032,46 71 203,70 90 778,90 101 196,77 131 483,92 155 578,11 120 418,52 167 737,79 146 675,78			/	,	-,	,	,-	-, -	- ,	- ,-	
		,		,	,	, .		· '	, -	, -	
10.0,0		,									
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES) 42 875,13 46 821,79 72 733,74 93 382,22 103 242,35 133 468,42 156 706,59 121 937,24 168 958,12 147 614,09	11011100				,			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,		

Total des importations canadiennes du Honduras 25 principales industries (codes à 5 chiffres du SCIAN) Dollars canadiens (milliers)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
31522 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes	345,06	1 324,64	2 851,42	4 854,95	9 942,92	12 993,07	24 288,01	26 713,60	24 216,58	31 840,23
et garçons										
11133 - Culture de noix et de fruits, sauf les agrumes	8 336,88	8 567,87	22 169,77	27 187,61	20 335,91	15 523,99	23 315,05	7 941,73	11 071,49	22 611,82
21222 - Extraction de minerais d'or et d'argent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 808,06	1 644,69	16 246,58
31131 - Fabrication de sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 813,53
31523 - Fabrication de vêtements coupés-cousus pour femmes	800,69	1 079,77	1 519,09	3 526,65	4 807,07	6 016,35	7 764,88	8 311,56	7 653,41	13 761,65
et filles										
11121 - Culture de légumes et de melon	3 985,36	4 513,30	5 692,46	5 596,06	4 913,24	4 835,19	6 315,23	2 970,62	2 887,31	6 128,89
31519 - Usines d'autres tricotages de vêtements	385,28	162,00	162,54	96,32	24,92	260,36	1 251,82	1 858,10	1 533,75	3 971,37
31529 - Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour	0,00	0,00	0,00	898,21	1 241,75	3 268,34	2 578,88	2 282,46	1 987,67	3 333,00
hommes et garçons										
21223 - Extraction de minerais de cuivre, de nickel, de plomb et	6 392,99	611,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 922,78	2 793,02
de zinc										
33639 - Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles	0,00	0,00	835,61	16,26	2 931,10	4 706,85	5 171,37	2 494,09	4 224,06	1 885,45
33992 - Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme	308,88	8,40	542,97	372,37	464,22	608,89	676,26	764,22	924,52	753,23
32191 - Menuiseries préfabriquées	0,00	0,00	29,68	12,71	0,00	0,11	1,11	1,17	126,85	730,47
33712 - Fabrication de meubles de maison et d'établissement	50,26	93,35	14,70	50,87	84,26	370,02	491,49	562,27	664,39	657,06
institutionnel										
11411 - Pêche	0,00	0,00	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	157,55	471,60	614,47
31491 - Usines de sacs en textile et de grosse toile	0,00	0,00	0,00	0,00	1,23	0,00	0,14	32,95	0,39	607,60
31222 - Fabrication de produits du tabac	92,76	82,83	171,32	290,17	740,11	1 130,66	1 241,27	1 225,98	502,81	562,19
31221 - Écôtage et resséchage des feuilles de tabac	208,49	223,09	147,83	65,40	266,45	790,39	479,38	160,53	58,82	453,82
31171 - Préparation et conditionnement de poissons et de fruits	682,25	907,86	564,65	1 174,27	1 862,22	2 351,68	1 824,10	926,19	588,08	406,13
de mer										
33531 - Fabrication de matériel électrique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,26	1 276,16	915,50	905,43	380,41
31311 - Usines de fibres, de filés et de fils	0,00	0,00	0,00	34,23	0,00	1,80	0,00	0,00	81,22	194,72
31141 - Fabrication d'aliments congelés	0,00	0,00	26,54	154,04	60,39	0,00	0,00	79,32	122,77	166,90
32519 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,60	102,76	163,38
base										
32199 - Fabrication de tous les autres produits en bois	138,68	227,63	3 629,04	3 916,69	170,08	91,87	120,27	96,98	189,48	127,47
33341 - Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	126,48
climatisation et de réfrigération commerciale										
32541 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de	48,40	166,20	275,56	332,88	170,91	148,28	142,28	0,74	0,09	71,04
médicaments										
SOUS-TOTAL	21 775,97	17 967,92	38 633,85	48 579,68	48 016,76	53 348,09	76 937,68	66 308,21	63 880,99	124 400,92
AUTRES	227,41	256,68	888,46	1 118,94	3 371,39	1 046,60	1 750,67	2 129,67	1 473,42	855,39
TOTAL (TOUTES LES INDUSTRIES)	22 003,37	18 224,60	39 522,31	49 698,62	51 388,15	54 394,69	78 688,35	68 437,88	65 354,41	125 256,30

Transactions de services (millions \$)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Salvador								
Recettes	11	8	6	6	9	10	10	10
Voyages	8	5	3	4	4	3	4	4
Services commerciaux			1	1	3	4	3	4
Services gouvernementaux et de transport	2	2	1	1	2	4	3	3
Paiements	1	2	1	4	3	8	5	6
Voyages	1	1	3	3		7	4	5
Services commerciaux			J					
Services de transport						1	1	1
Balance commerciale avec le Salvador	10	6	2	2	6	2	5	4
Guatemala								
Recettes	8	10	11	16	13	24	21	20
Voyages	3	4	4	4	4	7	8	7
Services commerciaux	2	3	3	8	6	12	9	8
Services de transport	3	3	3	3	3	5	5	5
Paiements	5	8	8	13	8	11	21	7
Voyages	3	5	4	7	4	5	16	4
Services commerciaux		1	1	3		2	1	1
Services de transport	2	2	3	3	3	4	5	3
Balance commerciale avec le Guatemala	3	2	3	3	5	13	0	13
Nicaragua								
Recettes	7	7	9	14	10	9	8	11
Voyages	2	2	3	3	3	3	4	4
Services commerciaux	1	1	3	7	3	2	2	6
Services de transport	3	4	4	3	4	3	2	2
Paiements	1	1	8	11	8	7	3	2
Voyages		1	6	10	7	5	1	
Services commerciaux						1	1	2
Services de transport			1	1	1	1		
Balance commerciale avec le Nicaragua	6	6	1	3	2	2	5	9

Honduras								
Recettes	9	9	7	11	16	12	14	16
Voyages	2	2	2	4	5	3	3	3
Services commerciaux	2	3	2	5	9	7	9	11
Services de transport	5	4	3	2	2	2	2	2
Paiements	2	2	5	5	9	8	8	5
Voyages	2	1	4	4	8	4	. 5	3
Services commerciaux		1			1	3	1	1
Services de transport					1	1	1	1
Balance commerciale avec le Honduras	7	7	2	6	7	4	6	11
Les quatre pays d'Amérique centrale								
Recettes	35	34	33	47	48	55	53	57
Voyages	15	13	12	15	16	16	19	18
Services commerciaux	5	7	9	21	21	25	23	29
Services de transport	13	13	11	9	11	14	12	12
Paiements	9	13	25	33	28	34	37	20
Voyages	6	8	17	24	21	21	26	12
Services commerciaux	0	2	1	3	1	6	3	4
Services de transport	2	2	4	4	5	7	7	5
Balance commerciale avec les pays du CA4	26	21	8	14	20	21	16	37